



Problemes avec ma grand mere

Par **azufell**, le **09/05/2008 à 19:52**

bonjour, j'ai actuellement un gros problème avec ma grand-mère qui à décidée de me renié de la famille ainsi que mon père et sa sœur (donc pour résumé elle à renier sa fille, son fils et son petit fils).
Mais le problème majeur ne se situe pas là :
en effet, mon cousin et mon oncle (avec qui elle c'est fâché aussi pour un changement) qui habitent la maison d'à côté mon signalé qu'elle était en train de dilapider son argent pour que mon père ait à payer pour subvenir à ses besoins (sa sœur étant insolvable) donc je m'inquiète de savoir dans quelle mesure elle peut s'endetter juste pour ce venger et nous refiler ses dettes.
Doit-on craindre de nous retrouver bientôt avec des dettes ou y'aura-t-il une enquête du gouvernement permettant de démasquer son petit manège?
Et sinon quelles sont les mesures à prendre pour ne pas nous faire "piéger"?
Je vous remercie d'avance pour vos réponses et je m'excuse aussi pour les fautes d'orthographe.

Par **ly31**, le **09/05/2008 à 20:57**

Bonsoir,
En ce qui concerne votre grand-mère il s'agit de connaître son âge et de savoir si cette dernière a toutes ses facultés mentales ? ?
A vous lire
ly31

Par **azufell**, le **10/05/2008 à 10:04**

elle a toutes ses facultés mentales (elle agit juste par pure méchanceté) et elle a 73 ans.
Elle n'a pas de problème de santé majeur et n'a pas besoin de fauteuil roulant ou de béquilles pour se mouvoir.

Par **ly31**, le **10/05/2008** à **11:42**

Bonjour,rnrnVotre grand mère de 73 ans a toute ses facultés et autresrnrnCette dernière à tout a fait le droit de dépenser son argent comme bon lui semble ! rnrnIl est vrai que pour son avenir les choses pourraient être différentes, puisque, ascendants et descendants devront lui venir en aidernrnJe vous conseille de rencontrer une Assistance Sociale qui pourra vous donner d'autres conseilsrnrnJe vous souhaite bon couragernrny31

Par **Visiteur**, le **10/05/2008** à **23:18**

Bonsoir,rnSi vous estimez qu'elle "dilapide" son patrimoine et qu'elle est saine d'esprit, il n'y a malheureusement pas grand chose à faire.rnSi d'un point de vue médical, il est constaté que son comportement est "à risque", il faut entreprendre une action après du juge des tutelles pour de mise sous protection (administration sous contrôle, curatelle, tutelle.???)rnrnCordialement